



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 066-216602177-20230222-DELIB82023-DE



SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 5 pouvoirs

Date de la convocation : 17/02/2023

Date d'affichage : 17/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absent : BOUDON Matthieu.

Procurations : M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à M. CORBACHO Laurent, Mme JULIAN Vanessa à Mme VIDAL Mélanie, Mme MIR Laure à M. FERNANDEZ Pierre, M. ROZIE Jean-Michel à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°8/2023 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE FIXANT LES MODALITES ULTERIEURES DE GESTION
D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de barreau routier entre les RD 612 et RD 37 sera prochainement opérationnel. Il informe ensuite que le Département souhaite réaliser à ses abords une aire de covoiturage. En effet, le site, carrefour entre deux routes départementales, dispose de toutes les caractéristiques pour un tel aménagement : proximité des principaux axes routiers et besoin identifié de la part des usagers.

Ce projet s'inscrit dans la politique départementale d'incitation aux déplacements propres et collectifs, avec la volonté de contribuer à une baisse significative du nombre de voitures dans le réseau routier de notre territoire.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département, sur une emprise foncière qui relèvera du domaine public départemental après acquisition.

A la réception des travaux, l'aire de covoiturage sera remise en gestion auprès de la commune. De ce fait, elle aura la charge d'assurer l'entretien courant et la propreté des ouvrages (aménagements paysagers, mobilier, propreté et enlèvement des déchets). Par ailleurs, le Maire exercera ses pouvoirs de police municipale sur cet emplacement. Le Département a présenté à la commune une convention ayant pour objet d'autoriser le Département à réaliser les travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage et de préciser les règles de superposition, de gestion et de police de la circulation avec la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités ultérieures de gestion d'une aire de covoiturage sur le territoire communal de Trouillas, aux abords du barreau routier reliant les RD 612 et RD 37,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 28/02/2023
- Affichage le : 28/02/2023
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.